

# BALO

## BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### **Avis de convocation / avis de réunion**

**TRANSGENE**

Société anonyme à Conseil d'administration  
au capital social de 66 146 966 €  
N° 317 540 581 Registre de Commerce et des Sociétés de Strasbourg  
Siège social : 400 boulevard Gonthier d'Andernach – 67400 Illkirch-Graffenstaden  
(la « **Société** »)

**Avis rectificatif**

Erratum à l'avis de réunion valant avis de convocation concernant l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) de la société Transgene du 15 mai 2025 paru dans le Bulletin des Annonces légales obligatoires n° 42 du 7 avril 2025 – annonce n° 2500878.

**Dans le texte de la 20ème résolution et dans le texte de la 21ème résolution, la mention « décide que le prix d'émission des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, pouvant être émises en vertu de la présente délégation sera librement fixé par le Conseil d'administration » est modifiée comme suit :**

- « décide que le prix d'émission des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, pouvant être émises en vertu de la présente délégation sera fixé par le Conseil d'administration dans les conditions indiquées dans le paragraphe ci-dessous ; »

***Pour avis de modification.***